

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 9 février 2012**

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DDEEES 7 – DVD 37** Communication au Conseil de Paris du second rapport d'activité de la Commission de règlement amiable du tramway T3.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 9 et 10 mars 2009 instituant une Commission de règlement amiable pour l'examen des demandes d'indemnisation des entreprises situées le long du tracé du chantier d'extension du tramway à l'est et au nord des boulevards des Maréchaux ainsi que des demandes d'indemnisation formulées tardivement par des professionnels riverains du tracé du tramway des Maréchaux Sud, et en application de l'article 7 par lequel il prescrit qu'un bilan annuel sera élaboré pour lui être présenté ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 7 et 8 février 2011 prenant acte du premier rapport d'activité de la Commission de règlement amiable du tramway T3 ;

Sur le rapport adopté par la Commission de règlement amiable le 2 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande de prendre acte du rapport annuel de fonctionnement de la Commission de règlement amiable ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 30 janvier 2012 ;

Vu la saisine du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 janvier 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 30 janvier 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 30 janvier 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 26 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris prend acte du second rapport d'activité de la Commission de règlement amiable du tramway T3, adopté par la Commission le 2 décembre 2011.